Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213702459-20260701-D2026_62-DE

République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de Semblançay

Commune de Semblançay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : **18**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Tours
Le : 10.07.26
Et
Publication ou notification du :
10.07.26

L'an 2026, le 06 Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Semblançay s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal Michel Audiard, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie BOIVINET, le Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026

Présents : Mme BOIVINET Valérie (Le Maire), Mme BOUDEVIN Sandra, M. CHAZAL Augustin, Mme de ROQUEFEUIL Martine, M. DELOGES Bertrand, Mme FELTEN Nathalie, M. GEORGIADIS Matthieu, Mme HENDRICK Elsa, M. LE GARREC Christian, M. LUCAS Franck, Mme MARQUENET Catherine, M. MARTIN Redondo, Mme MILLOUET-PAIN Adeline*, M. MOTTIER-SANTANA Frédéric, M. PERFILLON Jocelyn, M. ROUSSEEAU Philippe*, Mme TOUCHARD Lara

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WILSCH Anne-Sophie (ayant donné procuration à Mme BOIVINET)

Absent(s) excusé(s) : Mme HUBERT Nadège

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) secrétaire : M. DELOGES Bertrand

Note :
**Mme MILLOUET-PAIN est arrivée à 19h03 et a pris part au vote à partir de la délibération 2026_61*

2026_62 – FERMETURE/OUVERTURE POSTE AGENT CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES AU 1 AOÛT 2026 (changement de Grade)

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 2ème Classe il est nécessaire d'adapter le grade de son poste actuel afin de pouvoir l'y nommer.

L'agent est actuellement adjoint administratif territorial et est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème Classe avec examen professionnel.

Madame le Maire partage son avis favorable sur cette nomination.

Par conséquent, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de Semblançay la fermeture d'un poste d'Adjoint administratif territorial au sein du service administratif de la commune et d'ouvrir immédiatement un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème Classe dans ce même service à compter du 1er Août 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213702459-20260701-D2026_62-DE

En résumé, Il est donc **proposé la suppression de** l'emploi permanent suivant :

- **Cadre d'emplois** : Adjoint administratif territorial
- **Grade** : d'Adjoint administratif territorial
- **Catégorie** : C1
- **Quotité de travail** : Temps complet (35/35ème)
- **Service** : Administratif
- **Poste** : Agent en charge des affaires scolaires et du CCAS

Il est également proposé la création de l'emploi permanent suivant :

- **Cadre d'emplois** : Adjoint administratif territorial
- **Grade** : Adjoint administratif territorial principal de 2ème Classe
- **Catégorie** : C2
- **Quotité de travail** : Temps complet (35/35ème)
- **Service** : Administratif
- **Poste** : Agent en charge des affaires scolaires et du CCAS

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,
Vu l'arrêté portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade Agent en charge des affaires scolaires et du CCAS de l'agent considéré.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213702459-20260701-D2026_62-DE

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** un emploi permanent d'agent en charge des affaires scolaires et du CCAS
 - Adjoint Administratif Territorial à temps complet, à compter du 01 Août 2026 selon les modalités décrites ci-dessus,

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'Agent en charge des affaires scolaires et du CCAS
 - Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème Classe à temps complet, à compter du 01 Août 2026 selon les modalités décrites ci-dessus,

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/07/2026
Le Maire
Valérie BOIVINET

Le secrétaire de séance,
Bertrand DELOGES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.